rives du Pacifique, à travers plusieurs mille milles de désert dans le délai fixé. Mais tout fut prêt et cinq années avant l'expiration du contrat ! (Appl.)

Les libéraux nous dirent encore : Si vous construisez votre chemin de fer, vos recettes ne paieront pas la graisse des roues de vos chars ! De Nipissing au Pacifique, on ne trouve qu'un seul village, le reste appartient aux Indiens et aux buffalos. (Rires.) Le gouvernement les a convaincus j'espère, qu'on peut créer un commerce et une population en fournissant des débouchés, et quand il y a quelques jours je suis allé à Winnipeg (appl.) je n'ai pu m'empêcher d'admirer cette belle ville de Portage au Rat, qui était autrefois représentée par un camp indien et qui contribue aujourd'hui pour un million de piastres au trafic du Pacifique Canadien. (Appl.) Ceci vous montre quel résultat a donné la construction du Pacifique. On trouve sur sa ligne maintenant un des plus grands meuniers du Canada, et une grande et belle ville est née, résultat direct des nouvelles facilités offertes au commerce. Peu de temps après la construction la ligne, les terres qui l'avoisinaient sur toute sa longueur, ont considérablement augmenté de valeur. (Appl.)

Nous nous retrouvons donc en face de ces hommes qui pendant leur cinq années d'administration n'ont pas laissé au pays la plus petite marque du bien qu'ils auraient pu faire. (Ecoutez, Ecoutez.) Nous leur montrons cette belle entreprise du Pacifique, non pas parce qu'ils nous ont aidé, mais parce que le parti libéral conservateur a pu, malgré leur obstruction, la mener à bonne fin. (Appl.) Est-il donc bien étonnant que je sois ici, ce soir, plein de confiance, quand au résultat de l'appel qui est fait au grand corps électoral du Canada ? (Appl.) Nos adversaires sont des pessimistes, ce ne sont pas des libéraux, ce sont des obstructionnistes qui ne peuvent rien montrer parce qu'ils n'ont rien fait. Ils m'accusent—peut-être justement—d'être un grand égoïste et de trop parler de moi. Il est évident que M. Laurier ne se sent pas obligé de violer cette règle de bon goût par la bonne raison qu'il n'a jamais rien fait.

Le crédit du Canada

La seule chose que M. Laurier puisse dire est celle-ci: "J'ai fait de mon mieux mais j'ai été incapable d'empêcher toutes ces grandes oeuvres d'être accomplies pour le bien du pays." (Ecoutez, écoutez !) Il peut bien ne pas être très désireux de se mettre en évidence, mais malgré lui, il est en évidence, et l'histoire de son parti établit ce qu'il a fait pour gagner la confiance publique en essayant par tous les moyens d'enrayer les progrès de notre pays. (Appl.) Les obstructionnistes sur la question du Pacifique sont aujourd'hui remplis de confusion. Leur chef qui a conduit la bataille contre la construction de cette ligne a eu le courage d'avouer, après avoir parcouru la ligne d'un bout à l'autre "qu'il n'avait pas compris les besoins du pays et qu'il était enfin converti." (Appl.) Cet aveu ne prouve-t-il pas la sagesse du parti que vous avez si noblement et depuis si longtemps maintenu au pouvoir et vous êtes aujourd'hui capables de montrer au monde ce grand travail du gouvernement, votre serviteur, pour le progrès et la prospérité du Canada. (Appl.) Ces messieurs disaient aussi que, non seulement nous ruinions le pays par notre politique mais encore que nous détruisions complètement le crédit national et que pas une seule piastre ne pourrait être empruntée pour l'exécution de travaux publics. Les revenus du pays, disaient-ils, ont été si complètement hypothéqués pour mener à bien cette entreprise chimérique que notre crédit public est complètement perdu. Eh bien, Mesdames et Messieurs nous sommes non-seulement capables de prouver que le Pacifique Canadien a énormément développé notre commerce et fait des recettes brutes de plus de vingt millions par année, mais encore le Canada a pu se présenter sur le plus grand marché financier du monde et emprunter ce qu'il a voulu aux meilleures conditions accordées à n'importe quelle colonie de l'Empire Britannique. (Appl.) Malgré toutes les accusations d'extravagance, je suis convaincu qu'il est sage et politique de faire des dépenses de cette nature quand vous êtes capables de les rencontrer et il est évident que nous le sommes puisque notre 3 pour cent est aujourd'hui coté à 103 c'est-à-dire plus haut que celui de n'importe quelle nation ou colonie du monde. Notre dernier emprunt a été placé sur le marché à de meilleures conditions que celui de la grande république Américaine. (Appl.) Tout ceci montre bien si c'est nous, les conservateurs, ou eux, les libéraux, qui avaient le mieux jugé quels étaient les véritables intérêts du pays. (Appl.) Maintenant, Messieurs, je n'ai pas l'intention de vous retenir plus longtemps sur ce sujet, mais il en est un autre sur lequel je désire attirer votre attention. J'en ai déjà parlé aux représentants du commerce quand je suis devenu secrétaire d'Etat ; il s'agit du

Commerce préférentiel

J'ai montré dans cette occasion pourquoi je croyais que le commerce préférentiel faisait de rapides progrès en Angletere et comment il était capable de nous donner une prospérité et des avantages encore plus grands que ceux que nous avons déjà obtenus par la Politique Nationale. Ma confiance dans le commerce préférentiel est encore plus grande maintenant, si possible, qu'elle ne l'était quand je fis mon discours aux membres du Board of Trade, et je vous dirai pourquoi. J'ai dit au Board of Trade, qu'on avait demandé, en 1891, à Lord Salisbury de faire prendre fin aux traités avec la Belgique et l'Allemagne. Cette demande lui avait été faite par la "United Empire Trade League" qui travaille vigoureusement pour établir le commerce préférentiel et qui désire aplanir toutes les difficultés pour le passage de cette mesure. La réponse de Lord Salisbury a été celle-ci : "Messieurs, si telles sont vos opinions, vous ne pouvez pas compter que le gouvernement devance l'opinion publique. Tâchez de convaincre le pays et si vous y réussissez, vous n'aurez aucune difficulté avec le gouvernement de Sa Majesté." Les membres de la ligue, avec l'honorable James Lowther à leur tête, et le colonel sir Howard Vincent comme secrétaire, se mirent immédiatement à la besogne et créèrent un mouvement en leur faveur dans toute l'étendue du pays. Quel a été le résultat auquel ils sont arrivés ? Après les récentes élections générales qui ont montré un si grand changement dans le sentiment public, sir Howard Vincent adressa une lettre à lord Salisbury dans laquelle il établit que la majorité obtenue est due en très grande partie à l'énergie de ceux qui sont en faveur du commerce préférentiel. (Appl.) Il attire aussi l'attention de Lord Salisbury sur le fait que la très grande partie de la majorité était composée d'hommes qui, dans leurs discours aux électeurs, s'étaient engagés à obtenir mieux pour les artisans et les agriculteurs anglais que le présent système de libre-échange. Qu'a répondu le marquis de Salisbury en face de l'évidence ? "Avant de dénoncer ces traités qui, sous plusieurs rapports, sont avantageux pour l'Angleterre, nous voulons qu'on nous établisse bien clairement, afin de pouvoir le démontrer à tous, quels avantages résulteront pour le pays de l'adoption du système proposé." C'est à ce moment que l'"United Empire Trade League" a envoyé un des membres les plus éminents du Parlement dans les colonies Australiennes pour leur demander de s'unir au Canada sur cette question. La ligue a fait au Canada le compliment de ne pas lui envoyer d'ambassadeur, disant que nous paraissions trop bien au fait de l'importance du sujet et trop bien décidés à travailler pour en obtenir tous les avantages. (Appl.)

Le discours que j'ai eu l'honneur de faire devant les membres de votre Board of Trade a été envoyé par quelqu'ami bienveillant à la "United Empire Trade League" et si vous voulez bien me permettre, je vais vous lire la lettre que j'ai reçue du distingué président de cette association et dans laquelle il est question du sentiment qui domine ici :

59 Grosvenor Street, W., 8 fév.1896.

"Mon cher sir Charles,

"Je ne puis résister au désir de vous écrire à la hâte quelques lignes pour vous offrir de tout coeur mes félicitations sur votre grand triomphe électoral et sur votre acceptation d'un poste élevé qui sera bientôt, je l'espère, échangé contre un autre plus important encore dans les conseils du Dominion.

"Bien que regrettant beaucoup personnellement la distance qui nous sépare maintenant, je sens que la cause au sujet de laquelle nous sommes si bien d'accord gagnera énormément par votre séjour au milieu du peuple qui est actuellement le point de mire de tous nos efforts.

"Il n'y a aucun doute, et je suis heureux de l'apprendre, que vous mettez sous les yeux de vos compatriotes tous les progrès qui se sont accomplis pendant ces derniers temps pour l'établissement de relations commerciales préférentielles entre les différentes parties de l'Empire.

"Cette politique dont vous êtes depuis si longtemps l'avocat gagne beaucoup de terrain et la plus grande partie des remerciements des intéressés vous est certainement due.

"Vous êtes si occupé qu'il est inutile pour vous de prendre la peine de répondre à ce petit mot. Avec mes meilleurs souhaits.

"Croyez-moi,

"Votre bien dévoué,

"JAMES LOWTHER."

M. James Lowther a pris en mains la cause du commerce préférentiel dans la Mère-Patrie ; ses efforts sont tous les jours couronnés de nouveaux succès. Encore plus remarquable cependant est le discours de l'honorable Joseph Chamberlain au dîner donné par le club Canadien à Londres. Je devais présider ce dîner, mais j'ai été tout à coup appelé ici pour m'y occuper d'affaires toutes différentes de celles qui attiraient mon attention à Londres. Dans ce discours, M. Chamberlain,—un des membres les plus distingués du gouvernement de Sa Majesté et un homme dont la parole a une portée énorme dans tout l'Empire Britannique,—a fait une déclaration presque surprenante, dans un pays qui a été pendant si longtemps sous l'impression que le libre-échange, était le seul remède à tous les maux. Il a dit que, dans son opinion le temps approchait rapidement où le bien-être et l'unité de l'empire demanderaient que les bases d'un commerce préférentiel soient jetées entre les différentes parties de l'Empire pour permettre, non-seulement de dénoncer tous les traités et arrangements commerciaux, mais encore de taxer tous les produits étrangers venant faire concurrence à la production de l'Empire. (Appl.) Je crois qu'un des premiers devoirs du gouvernement dont j'a l'honneur d'être le chef à l'heure présente, après qu'il aura obtenu une nouvelle approbation de l'électorat—approbation qui sera accordée, je crois, par une écrasante majorité, (Appl.)—sera d'entrer immédiatement en relations avec l'Australie et le Sud Africain pour les amener à établir le commerce préférentiel entre les différentes parties d l'Empire Britannique. (Appl.).

Un article remarquable

a été publié par M. James Long. Je ne puis le lire tout entier, mais il fait ressortir, au sujet des récentes difficultés survenues entre l'Angleterre, les Etats Unis et l'Allemagne, la position très difficile dans laquelle pourrait être un jour placée la Mère-Patrie, relativement à la fourniture des éléments de consommation de première nécessité. M. Long termine en montrant que pour parer à toute éventualité, il suffirait de jeter en Canada du capital et des industries de telle sorte que l'Angleterre deviendrait parfaitement indépendante du reste du monde pour l'alimentation de ses sujets. M. Long termine son remarquable article par ce passage significatif :

"Dans le Nord-Ouest Canadien, 55,-550 cultivateurs, occupant chacun un quart de section et cultivant 100 acres de blé, suffiraient aux besoins de l'Angleterre. Le Canada est parfaitement à la hauteur de la tâche et ils se comptent par milliers nos fils qui seraient prêts à entreprendre, là-bas, de produire du blé si cette culture était pour eux profitable. Comme question de fait, il y a encore au Canada des millions d'acres de terres à blé, attendant d'être cultivés."

Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, le Canada a montré, cette année, dans le Manitoba et le Nord-Ouest seuls, qu'il pouvait produire autant de blé que toute l'Angleterre. Ceci montre bien notre énorme puissance de production, tant en blé qu'en viande, pour l'alimentation de la Mère-Patrie. (Appl.)

M. H. O. Arnold Foster, un des jeunes gens les plus distingués de l'Angleterre et un homme qui est appelé à occuper les premières places plus tard, a étudié quelque peu le sujet. Je puis vous dire que nous avons souvent discuté ensemble et que j'ai eu assez de mal à le convaincre; mais, en présence des faits que je lui ai exposés, son patriotisme a été mis en éveil, son coup d'oeil lui a permis de voir un peu dans l'avenir et il est venu peu à peu à nous pour déclarer qu'il fallait absolument développer les ressources de l'Empire pour rendre la Mère-Patrie indépendante de tous les pays étrangers, excepté de ses colonies. (Appl.) Le sujet qui nous occupe est tellement intéressant que je ne crains pas de vous ennuyer en m'y arrêtant trop longtemps. Permettez-moi encore d'attirer votre attention sur un paragraphe que vous avez peut-être déjà lu et qui montre l'augmentation rapide de notre commerce avec la Mère-Patrie. Ce paragraphe se lit comme suit :

Londres, 13 mai—Le commerce Anglo-Canadien continue à faire des progrès gigantesques. Le total des affaires pour les quatre derniers mois a augmenté de 36 pour cent. Les principales sources d'augmentation dans les importations du Canada sont les suivantes : Boeufs, £71,000 ; moutons, £10,000 ; blé, £14,000 ; farine, £89,000 ; bacon, £10,000 ; jambon, £11,000 ; beurre, £3,000 ; fromage, £99,000 ; bois, £77,000.

Les manufacturiers des Etats-Unis et la politique libérale

Voilà donc bien établie la position du Canada sur cette importante question. Arrêtons-nous maintenant sur un autre point de la même question. Je suis certain que vous savez tous que pendant un certain temps le Parlement du Canada a été honoré de la présence de M. Wayland Glen. Comme M. Erastus Wiman, il est devenu un renégat Canadien et il habite maintenant les Etats-Unis. Il ne s'en est pas tenu là ; mai, comme M. Erastus Wiman, il s'occupe, il dévoue toute son énergie à assurer le plus vite possible l'annexion du Canada aux Etats-Unis. (Sifflets.) Tout son pouvoir est employé à atteindre ce but et que pensez-vous que dise M. Wayland Glen de la présente lutte électorale ? Il est, il me semble, très important d'attirer l'attention du peuple de ce pays sur ce Monsieur qui, autrefois député pour Ontario-Sud au Parlement du Canada, aujourd'hui citoyen américain enragé, écrit comme suit dans le "New-York :

"Il est de l'intérêt des manufacturiers américains que M. Laurier arrive au pouvoir. Le marché canadien n'a pas reçu des manufacturiers américains l'attention qu'il mérite. Si les électeurs canadiens décident en faveur des réformes sur le revenu nos exportations au Canada pourraient atteindre cent millions de piastres par année. L'Angleterre, l'Allemagne, la France fournissent au Canada des marchandises que, même avec le tarif actuel, nous devrions lui fournir. En vue d'un changement possible dans la politique fiscale du Canada, nos exportateurs devraient être préparés à profiter des avantages qui peuvent se présenter à leurs portes. Nos exportations au Canada peuvent être rendues si importantes que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France perdront tous leurs intérêts, toute leur clientèle sur le marché canadien." (Sifflets).

Et M. Wayland Glen aurait pu ajouter avec autant de vérité : "Et nous pourrons ainsi ruiner toutes les industries qui sont aujourd'hui florissantes et prospères au Canada et qui fournissent au peuple canadien les marchandises que les manufacturiers américains, avec leur grande générosité, seraient à lui fournir le jour où M. Laurier pourra escalader le pouvoir." (Appl.) Je crois pouvoir ajouter ici que le seul sujet de découragement que le grand parti dont je suis le chef ait rencontré jusqu'à ce jour se trouve dans l'attitude prise par la presse des Etats-Unis. Celle-ci est, à l'unanimité, du côté de nos adversaires et toutes ses prières,—et, j'ai bien peur, quelque chose de plus palpable aussi—sont offertes pour assurer l'insuccès de la politique du grand parti libéral-conservateur qui a pourtant fait tant pour la prospérité du pays. (Appl.)

Réarmement de la milice

En ce qui concerne le vote sur la milice, vous vous rappelerez que j'avais rendu hommage à l'opposition quand j'eus l'occasion de traiter de ce sujet dans mon discours au "Board of Trade", au commencement de cette année. Je louais alors son attitude sur cette question, et je bénissais la Providence de ce qu'à l'heure où l'Angleterre était dans l'angoisse, au moment où elle paraissait abandonnée, livrée en proie aux hostilités de toutes les autres nations, du moins, d'un bout à l'autre de l'Empire Britannique il n'existait qu'un sentiment en sa faveur. Et notamment en Canada, tout homme, fût-il libéral ou conservateur, était prêt à marcher, la main dans la main, à la défense des glorieuses institutions de l'Empire Britannique. (Appl.) Mais, après coup, sur cette question comme sur d'autres, l'opposition n'a pas cru devoir montrer moins d'empressement que de ténacité à prouver ses droits au titre d'obstructionniste, et rien de plus. C'était bien là, pourtant, la dernière question sur laquelle la moindre divergence de sentiment eut dû se manifester : savoir si nos braves miliciens devaient être pourvus des armes les plus perfectionnées, profiter du plus parfait entraînement et des meilleures accessoires, capables de justifier notre confiance, à l'heure où nous-mêmes ou l'Angleterre nous en aurions besoin. (Appl.) Je déclare que sur une telle question je ne m'attendais point à ce qu'une seule voix discordante pût se faire entendre dans l'enceinte du Parlement. Mais, fidèles à leur tactique l'obstruction sans vergogne, les membres de l'opposition prirent avantage du fait que l'existence du Parlement était limitée à quelques heures seulement de durée pour rendre impossible au gouvernement du Canada d'obtenir le vote nécessaire pour ratifier les obligations par lui prises, à cet égard. Il ne les avait contractées, cependant, qu'avec l'intime conviction de répondre ainsi au sentiment—que dis-je ? au sentiment unanime—du peuple du Canada, en ce qui touche à l'importance qu'il y a de procurer à nos miliciens les meilleurs armes et la plus efficace formation. Je dis donc que dans cette affaire nous nous heurtâmes à l'obstruction, et qu'elle nous empêcha d'obtenir le vote nécessaire pour remplir nos obligations envers la Metropole, qui agissait cependant, avec nous en toute générosité et complaisance. (Appl.) Je ne crois pas que je sois bien injuste à l'égard de nos adversaires en disant que, dans cette circonstance, ils ne se montrèrent pas libéraux mais que le seul titre auquel ils aient pu prétendre avec raison est celui d'obstructionnistes, purement et simplement.

La question des écoles de Manitoba

A présent, une autre question au sujet de laquelle vous auriez certainement supposé que le dernier homme du monde à faire de l'obstruction serait l'honorable M. Laurier. Quels sont les faits ? Je ne me propose point de vous détenir bien longtemps, car j'ai déjà traité de ce sujet à cette même tribune. Je faisais alors remarquer que la Constitution contient une clause déclarant que si jamais une majorité abolissait les privilèges dont avait joui auparavant une minorité, que cette minorité fût catholique ou protestante, son pouvoir de légiférer, à l'exclusion de tous autres, en ce qui concerne l'éducation, cesserait, et que le devoir incomberait au gouvernement général du pays l'intervenir pour protéger les droits de cette minorité. (Appl prolongés.)

La question s'est soulevée dans la province de Manitoba et elle a été référée aux tribunaux. M. Blake avait proposé une résolution et une loi avait été votée à l'unanimité de la Chambre des Communes du Canada pour pourvoir à ce que des différends de cette nature entre une province et le gouvernement fédéral soient soumis au plus haut tribunal de l'Empire, le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté. (Appl.) D'après cette loi, qui visait précisément un cas du genre de celui-ci, c'est-à-dire l'interprétation de la Constitution, la question fut soumise à ce distingué tribunal. Et quand le très-honorable sir John Thompson (Appl.), lors d'une grande assemblée dans la ville de Toronto, s'entendit poser cette question : "Qu'avez-vous l'intention de faire à-propos des écoles de Manitoba", il répondit, en homme d'Etat : "La question a été soumise aux tribunaux, et je ne veux pas dire ce que je ferai jusqu'à ce que le plus haut tribunal de l'Empire ait adjugé sur la loi, et la Constitution. (Appl.) S'il décalre que, d'après la loi et la Constitution de ce pays, rien de mal n'a été fait, à Manitoba, je n'ai plus un seul mot à dire. Mais voici ce que je vous annonce,—et cela fut dit au milieu des applaudissements enthousiastes de tous les protestants présents à cette assemblée—c'est que le gouvernement du Canada en passera par le jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté."

Or, il est arrivé, messieurs, que ce tribunal, après une enquête approfondie sur toute la question, a déclaré que les privilèges dont jouissait la minorité catholique de la province de Manitoba avaient été anéantis. Il a décidé que c'était le devoir du gouvernement et du Parlement du Canada de rétablir cette minorité dans ses droits. Je vous le demande, je le demande à tout homme de bonne foi, quelque foncièrement imbu qu'il puisse être de l'idée protestante—et probablement personne, dans cette imposante réunion à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser, n'est plus fortement attaché que moi-même aux principes du protestantisme—(Appl.) quelque hostile qu'il soit à la question des écoles séparées, je lui demande de dire quel pouvait être le devoir du gouvernement du Canada en pareille occurence ? Quels que puissent être les hommes qui composent ce gouvernement, devant la décision de ce grand tribunal, si élevé, si illustre, si indépendant que nul ne saurait révoquer en doute sa capacité et son impartialité, en présence de cette décision que le devoir incombait au gouvernement et au Parlement du Canada de rendre à une faible minorité catholique, à Manitoba, les droits dont on l'avait spoliée, au mépris des garanties données par la Constitution du pays, quand cette province entra dans l'Union fédérale, je vous le demande, ne reste-t-il point pour ces hommes, pour ce gouvernement, une ligne de conduite unique à suivre, s'ils tiennent à leur bonne réputation et à la permanence de leur pouvoir. (Appl.)

Qu'a donc fait notre gouvernement ? Il s'est résolu à jouer son va-tout, et il a dit : "Nous tomberons, si c'est nécessaire, en maintenant la loi et la Constitution de ce pays ; nous tomberons plutôt que de déchirer une seule page de la Constitution, ce qui en présagerait la destruction complète. (Appl. prolongés)

Sans cette clause dans la Constitution de notre pays, il n'y aurait pas eu de Confédération, et nous ne formerions encore que de petits états, faibles, isolés, dispersés. Nous n'aurions pas acquis le Nord-Ouest ; nous ne posséderions point nos voies ferrées transcontinentales ; nous nous trouverions encore dans cette pitoyable situation de nous voir, pour six mois de l'année, privés de tout accès à l'océan, sauf à travers le territoire étranger. (Vifs appl.) Sans cette clause dans la Constitution, les protestants de la province de Québec n'eussent jamais voulu faire partie de la Confédération. Sir Alexander Galt (Appl.) déclarait, lors de la conférence où furent jetées les bases de la Confédération, que lui pour un, comme représentant des protestants de Québec, et nonobstant toute la confiance qu'il pouvait avoir dans la libéralité et la générosité de la majorité catholique de cette grande province, il ne consentirait pas à risquer entre les mains d'un groupe d'hommes quelconque des intérêts aussi sacrés que ceux de l'éducation, intérêts particulièrement chers à ceux au nom de qui il parlait. L'on adopta ces vues, et je n'hésite pas à dire que si, au lieu d'une petite minorité catholique et française, là-bas dans la province de Manitoba, il se fût agi, dans la province de Québec, des protestants, dont les droits eussent été molestés—que dis-je, sacrifiés comme ils l'ont été dans la province de Manitoba—il n'y aurait pas eu une seule chaire protestante, dans tout ce vaste Dominion, du haut de laquelle le gouvernement n'eût été dénoncé, et dénoncé à juste titre, pour son forfait. (Appl. prolongés.) Si cela est vrai, et indubitablement c'est vrai (Appl.)—vos acclamations mêmes me démontrent que du plus profond de vos coeurs vous le croyez vrai—justement parce qu'il s'agit d'une faible minorité catholique, dans une lointaine province, l'obligation d'agir, pour le gouvernement, en devient plus impérieuse qu'elle ne le serait envers la minorité de cette province-ci.

En outre, en accomplissant le devoir que nous imposent la loi et la Constitution, nous n'avons point du tout soulevé la question des écoles séparées : elle git dans l'essence même de notre Constitution. Notre Constitution pourvoit à ces écoles ; elle les garantit aux protestants et aux catholiques, dans la province de Manitoba comme dans les provinces d'Ontario et de Québec. Etant donnée cette garantie, je soutiens donc que nous n'avions point à nous prononcer, savoir si nous aimions ou n'aimions pas les écoles séparées. Nous n'avions qu'une chose à constater : que la Constitution a promis de telles écoles à cette fraction de nos concitoyens qui les réclame, et que nous sommes tenus, en honneur et en conscience, au prix du respect et du maintien de la loi, du bon ordre et de la Constitution, nous sommes tenus d'en passer par là. (Appl.)

Les inconséquences de M. Laurier

Vous me concéderez, je pense, que s'il est un homme au Parlement sur l'indépendant et l'énergique appui duquel (l'honorable M. Taillon : Ecoutez ! écoutez !) le gouvernement du Canada avait droit de compter, dans une affaire de cette nature, c'était bien l'honorable M. Laurier. (Appl.) Néanmoins, qu'a-t-il fait ? Il a erré, çà et là, au cours de ce pèlerinage auquel j'ai déjà fait allusion. Dans un endroit il disait une chose et le contraire dans l'autre. Au fait, je suis porté à croire que ce monsieur doit descendre de l'oracle de Delphes, tant il est impossible de lui tirer une opinion virile, franche, ouverte, sans arrière-pensée, sur une question quelconque. Tout ce qu'il dit a tellement le ton d'oracle que cela peut signifier une chose tout aussi bien qu'une autre. (Rires et appl.) Mais comment a-t-il agi quand on l'a poussé au pied du mur, quand le gouvernement, mettant, comme je l'ai dit, son existence en jeu, a déclaré : "Nous sommes prêts à triompher ou à tomber avec cette mesure, en rendant justice à une faible minorité catholique, dans la province de Manitoba ?" M. Laurier a proposé un vote de non-confiance en ce gouvernement, demandant au Parlement de le renverser, de mettre fin à son existence. (Cris de "honte" et sifflets.) Le plus énergique vote de non-confiance qui puisse être soulevé contre un gouvernement c'est la proposition du renvoi à six mois d'un bill au sort duquel le gouvernement a lié le sien. (Cris de "honte") Parfois, comme cela vous arrive à vous-mêmes probablement, je me sens un grain d'animosité contre un adversaire politique vigoureux et très-puissant. Mais je confesse que le sentiment prédominant dans mon âme fut celui d'une pitié immense (Appl.) quand je vis ce chef d'un grand parti se mettre dans le cas de sacrifier les plus chers intérêts de ceux de sa race et de sa foi pour la satisfaction d'usurper le pouvoir. Je trouvai qu'il méritait plutôt la pitié que la colère. (Appl.) M. Laurier a désiré savoir si sir Charles Tupper ferait, au Parc Sohmer, la même déclaration qu'il avait faite à Winnipeg. Je puis lui dire que sir Charles Tupper, depuis la première heure de sa vie politique jusqu'au moment actuel, ne s'est jamais senti disposé à faire une certaine déclaration dans une partie du pays, et une différente, dans une autre partie. (Vifs appl.) Un homme public, qu'il ait raison ou tort, s'il craint s'il est indécis, lorsqu'il s'agit de déclarer avec franchise, ouvertement, ce qu'il croit sincèrement être la vérité, sur une question publique importante, est indigne de la confiance de qui que ce soit. Et s'il temporise, s'il équivoque, à l'occasion de droits aussi sacrés que ceux qui touchent à la conscience du peuple d'un pays, il n'a pas le moindre titre à exercer le pouvoir dans ce pays. (Appl.)

M. McCarthy et M. Laurier

Je suppose que vous savez à quoi M. Dalton McCarthy consacre sa vie, depuis des années. (Sifflets.) Il n'est pas même digne de ce sifflet. (Rires) S'il y a quelque chose dont j'ai honte, c'est d'avoir été son parrain politique. (On rit encore.) Un jour, sir John Macdonald, au temps où il résidait à Toronto, m'envoya une lettre qu'il avait reçue d'un homme important de Cardwell, John Hilyard Cameron venait de mourir, à ce moment-là, et Cardwell se trouvait sans représentant. Sir John avait toujours été désireux que j'en vinsse à choisir un comté dans Ontario. Cet électeur important de Cardwell écrivait qu'il y avait conflit entre plusieurs aspirants à ce siège vacant dans la Chambre des Communes. Il ajoutait : "L'homme que nous voulons pour nous représenter, c'est le Dr Tupper ; et s'il voulait bien venir ici, je suis certain qu'il réussirait à unir les gens pour faire élire Dalton McCarthy jusques aux élections générales, alors que nous désirerions l'avoir lui-même." Sir John me transmit en même temps une lettre écrite de sa propre main et que je conserve encore. Il me disait— : "Mon cher Tupper, Voici un siège sûr pour vous, aux élections générales. Rendez-vous donc là et faites leur élire McCarthy, pour l'intervalle ; après quoi il retournera à son propre comté." (Rires.) Le premier devoir d'un homme de parti est d'obéir fidèlement aux désirs de son chef. Bien que je n'eusse pas la moindre ambition sur ce siège, pour moi-même, en aucun temps, je voulus déférer aux voeux de notre grand chef, sir John Macdonald. (Appl.) Je me rendis sur le champ à sa requête et j'allai dans Cardwell. Je leur fis agréer Dalton McCarthy comme candidat. Je fis la campagne pour lui et réussis à le faire élire. Je n'ai jamais rien fait de ma vie dont je sois si confus. (On rit beaucoup.) Si j'avais pensé qu'un jour viendrait jamais où Dalton McCarthy consacrerait son talent et ses capacités, qui sont remarquables, je n'ai pas besoin de vous le dire, à cette oeuvre néfaste, l'oeuvre la plus funeste à laquelle un homme, en Canada, puisse vouer ses énergies : celle d'attiser les animosités de race et de religion, dans notre heureux pays, j'aurais plutôt souffert n'importe quoi que de prêter la main ou prendre une part quelconque à son entrée dans la vie publique. (Appl) Vous m'accorderez sans doute que ce n'est pas être injuste à son égard que de parler de lui comme je le fais, quand je vous aurai dit que c'est exactement le langage dont s'est servi M. Laurier à l'adresse de M. McCarthy. Il l'a dénoncé, sur le parquet des Communes, et l'a dénoncé en termes énergiques, comme un homme qui prostitue toutes ses capacités et ses talents pour abattre le catholicisme et l'usage de la langue française sur tous les points du pays. J'ai à la main un discours prononcé par M. Laurier, dans la Chambre des Communes, et vous en trouverez le texte au "Hansard", du 17 février 1890, page 726. Il dit :

"Je regrette qu'il (Dalton McCarthy) ne soit pas à son siège pour m'entendre. L'honorable monsieur a parlé en termes qu'il n'oserait pas répéter sur le parquet de cette Chambre ; l'honorable monsieur a parlé de la race française en termes d'opprobre que, je le dis encore, il n'oserait pas répéter dans cette Chambre, en présence des Canadiens-français qui, par la loi, sont sur un pied d'égalité avec lui dans cette Chambre. Il n'oserait pas appliquer ici à mes compatriotes d'origine française les expressions et les épithètes qu'il leur a appliquées en d'autres circonstances dans la province d'Ontario. Il n'oserait pas répéter ici ce qu'il a dit ailleurs ; il n'oserait pas appeler cette race ici comme il l'a fait ailleurs, une "nationalité bâtarde."

J'ai ici les paroles dont s'est servi M. McCarthy pas plus tard que le 12 juillet dernier, à Stayner, Ont., lorsqu'il a dit :

"A Barrie, dans la dernière élection, j'ai indiqué en quelques mots que le grand danger qui menaçait le Canada était le cri national français, le cri de cette nationalité bâtarde, non pas une nationalité qui nous accepte comme nous l'acceptons, mais une nationalité qui commence et finit avec la race française, qui commence et finit avec ceux qui professent la foi catholique romaine, et qui menace maintenant de démembrer le Canada." (Huées et cris de Honte !"

Je vous demande s'il est dans la langue anglaise une plus odieuse insulte à jeter à la race française et catholique que celle que lui a lancée Dalton McCarthy, et si M. Laurier n'était pas justifiable de dénoncer cet homme comme il l'a fait sur le parquet de la Chambre.

Dans les "Débats," page 728, version anglaise, M. Laurier dit :

"J'ai devant moi les paroles de l'honorable monsieur et il nous a dit plus d'une fois que son but est une lutte corps à corps avec la race française en Canada. S'il ne l'a pas dit en propres termes, il n'y a pas à se tromper sur le sens de son but définitif qui est la destruction de la race française comme individualité nationale en Canada. Dans son discours de Stayner, il découvre le fonds même de sa pensée et s'adressant à l'élément anglais de la population du Canada, il dit : "Il y a une grande "oeuvre préparée pour nous. Commençons par ce qui semble le plus possible "à accomplir. Réglons la question des "deux langues au Nord-Ouest, et dans la "Chambre locale détruisons l'enseigne-"ment du français dans les écoles. Lors-"que ces deux choses auront été réglées, "nous aurons accompli quelque chose "et nous pourons être capables de faire "quelque chose de mieux encore dans "l'avenir."

Voici un homme que M. Laurier proclamait un ennemi de sa race et un ennemi de sa foi ; et pourtant, le croiriez-vous, durant la dernière session du Parlement le démoralisant spectacle a été donné—c'était en effet un démoralisant spectacle—de M. Laurier proposant une résolution dans le but d'amener ce Dalton McCarthy à son secours pour l'aider à s'emparer du pouvoir en ce pays. (Cris : Honte ! Honte !) Oui, l'on voyait M. Laurier bras dessus bras desous avec Dalton McCarthy d'un côté et Martin, de Winnipeg—l'homme qui a infligé cet outrage à la minorité catholique — de l'autre(Honte !) Là il était, unissant son travail et ses forces avec les leurs, afin de renverser le gouvernement du Canada, parce que celui-ci se croyait obligé par le sentiment de l'honneur, de la justice et du devoir, de rester ferme dans la revendication des droits de la minorité française et catholique de la province de Manitoba. (Appl.) Un homme—peu importe son nom—, peu importe ses droits et sa religion—qui sacrifie jusqu'à sa dignité d'homme, tout ce qu'un homme devrait honorer chez lui même, pour le misérable objet d'atteindre le pouvoir par de semblables moyens, est indigne de se voir confier un seul des droits du peuple même le plus humble. (Longs appl.)

Sir Charles Tupper et Sir George Cartier

M. Laurier me dénonce comme un ennemi de sa race et de sa religion. Je n'ai qu'un mot à dire pour me défendre. Quarante années de vie publique donnent le démenti le plus formel à une pareille calomnie. Depuis le prmier moment où je suis entré dans la vie publique jusqu'à cette heure, montrez-moi une seule occasion où j'ai fait autre chose que d'employer toutes les forces que je possédais à amener catholiques et protestants à vivre ensemble dans la plus parfaite harmonie et la plus parfaite amitié. (Appl,) Montrez-moi un seul instant, dans les quarante années de ma vie, où mes efforts et mes actions n'ont pas tendu à unir les catholiques et les protestants de toutes les races dans les liens de l'amitié et à les induire à coopérer, dans la vie publique, au progrès et à la prospérité de leur patrie commune. (Appl.) On ne trouvera personne dans ce vaste Dominion qui ait un plus grand dédain, un plus grand mépris que le mien pour tout homme qui prostitue ses talents, quels qu'ils soient, à l'indigne tâche de fomenter l'antagonisme de race et de religion. (Longs appl.) Poursuivant la politique de notre grand et illustre chef, sir John Macdonald (Appl.)je reconnais comme un principe fondamental que le bonheur, le progrès et la grandeur future du Canada dépendent de la possibilité pour les catholiques et les protestants de travailler ensemble, épaule à épaule, dans la plus complète harmonie, à édifier et faire grand le pays dans le quel nous vivons. (Longs appl.)

Je me trouve à avoir sous la main, et peut-être me permettrez- vous de lire la preuve que cette politique n'est pas nouvelle de ma part. J'ai contribué, vous le savez, à poser, larges et profondes, les bases de notre Confédération et associé à moi, en cette occasion, il y avait un homme animé de ces sentiments élevés et nobles qui faisait agir aussi notre grand chef sir John Macdonald. Je veux parler de sir George Cartier (Appl.) Lorsque la fédération fut accomplie, Sa Majesté la Reine, sur l'avis du secrétaire d'Etat pour les colonies, conféra à sir John Macdonald la grade distingué de Chevalier Commandeur du Bain, un titre élevé et important. Le titre de Compagnon du Bain fut offert à sir Georges Cartier, sir Alexander Galt, sir Leonard Tilley, M. William Macdougall et à moi-même. Un an après je fus envoyé en Angleterre par le gouvernement du Canada pour combattre les efforts de M. Howe pour détruire la Confédération, et je vins en communication intime avec le duc de Buckingham et Chandos. Vous me permettrez de lire une lettre que j'adressais à Son Excellence, qui vous fera voir ce qu'étaient mes opinions au sujet de la race française :

"Palais de Westminster, 31 mars 1868.

"My lord Duc,

"Profondément convaincu de l'importance de tout ce qui a pour but d'augmenter le dévouement loyal à la Couronne,—dévouement qui, je suis fier de pouvoir le dire,—est intense dans toutes les parties du Canada ; sachant de plus tout l'intérêt que porte Votre Grâce à cette partie de l'empire, je me permets de solliciter une entrevue officielle dans le but de faire part de mon opinion au sujet de l'opportunité qui existe de soumettre à Sa Majesté une proposition pour conférer à l'honorable M. Cartier, ministre de la milice, un témoignage aussi éclatant de la faveur royale que celui qui a été accordé à sir John A. Macdonald. Bien que j'aie eu l'honneur de proposer ce dernier comme président de la conférence de l'Amérique Britannique du Nord, tenue ici en 1866, je pense qu'il n'est que juste d'informer Votre Grace que sans le dévouement patriotique de M. Cartier au grand projet de la Confédération, sans le courage avec lequel il a fait face à toutes les difficultés et à tous les dangers, sans la fermeté dont il a fait preuve jusqu'à la fin des négociations, l'Union n'aurait pas pu être accomplie. Je me réjouis de ce que la volonté royale ait conféré une distinction aussi haute et aussi méritée à M. Macdonald, mais je regarde comme un grand malheur qu'un million de catholiques français, plus loyalement dévoués au trône de Sa Majesté que qui que ce soit dans n'importe quelle partie de l'Empire, puissent penser qu'un des leurs, dont la place est la première au Canada, dont les droits à la faveur royale sont incontestables, n'ait pas été jugé digne de la même gracieuse distinction. Il est aussi juste et nécessaire que je dise à Votre Grâce que M. Cartier ne pouvait accepter une distinction inférieure sans perdre une partie de la très grande influence dont il jouit dans sa province et sans compromettre le pouvoir qu'il exerce si bien et si efficacement pour le service de sa souveraine. J'ajouterai enfin, en dernier lieu, qu'aucune considération personnelle ne m'inspire dans ma démarche auprès de Votre Grâce et que M. Cartier n'en a nullement connaissance.

"J'ai l'honneur d'être de Votre Grâce, le très obéissant serviteur,

"(Signé) CHARLES TUPPER."

Cette lettre a été écrite le 31 mars et le 22 avril le duc de Buckingham et Chandos me montrait le message de lord Monck annonçant que M. Cartier avait été fait Baronnet, à "1 heure p.m., de ce jour". (Appl.) Je donne cela comme ma réponse ; et l'on verra par là si mes opinions et sentiments au sujet de la race française et de la religion catholique de la province de Québec, sont d'aujourd'hui ou bien s'ils ont été chez moi un principe que depuis la première heure de mon association avec votre grande Confédération, j'ai maintenu et chéri dans ce même esprit de loyauté que j'ai manifesté dans la lettre qui vient d'être lue. (Appl.) J'ai en ma possession une lettre à laquelle j'attache un grand prix et qui contient les remerciements de sir George Cartier pour les services que je lui avais rendus en intervenant dans cette affaire.

En conclusion

Je ne vous retiendrai pas plus que le temps de vous dire combien je crains d'avoir abusé de votre patience ce soir. (Non, non !) Il est bien difficile pour un homme public, qui se trouve en présence d'un auditoire aussi nombreux et intelligent que celui de ce soir, d'oublier que la patience humaine a des bornes quand il s'agit d'entendre un long discours politique. (Non, non !) Je me souviens qu'une fois, au Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, un conseiller qui avait l'habitude des longs discours, terminait une de ses plus longues harangues en se déclarant très peiné d'avoir fait souffrir si longtemps ses confrères. Quand il fut assis, le président du Conseil, sir Brenton Haliburton, l'ancien juge en chef, se leva et dit : "Ce qui peut consoler l'honorable conseiller, c'est de savoir qu'il n'a pas été seul à souffrir pendant son discours." (Rires.) Mes efforts infructueux pour me faire entendre, hier soir, d'une demi-douzaine de mes voisins m'ont rendu peu susceptible de bien faire mon devoir ce soir. (Non, non !) Si j'ai souffert, j'ai la consolation de penser que je vous ai fait aussi souffrir ce soir. (Appl. et rires.) Laissez-moi vous dire en terminant que je vous quitte pour aller à Québec d'abord, puis dans les Provinces Maritimes. J'ai pu juger la province de Manitoba dans l'assemblée, à Winnipeg, des délégués de toutes les parties de cette province et du Nord-Ouest et je puis vous dire que là-bas le parti libéral-conservateur n'a jamais eu de plus grandes chances de succès. (Appl.) J'ai entendu parler de la grande province d'Ontario, je crois pouvoir dire que nous sortirons de la bataille sans y laisser un homme,. On nous prendra peut-être quelques sièges, mais nous en prendrons autant, sinon plus, à nos adversaires. Je ne dirai rien de la province de Québec, vous la connaissez mieux que moi, mais je ne lui ferai pas l'injustice de croire que dans une occasion aussi solennelle, elle faillirait à son devoir vis-à-vis du grand parti libéral-conservateur. (Appl.) La présence de mes collègues qui représentent si bien la province dans mon gouvernement est une garantie que Québec fera noblement son devoir comme par le passé. Quant aux Provinces Maritimes, j'en sais assez sur elles pour pouvoir prédire que de l'île du Prince Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick nous amènerons à l'aide du gouvernement une plus nombreuse phalange de députés que celle que nous avions dans le précédent Parlement. Notre politique, comme parti, est une politique d'espérance et de confiance dans nos ressources nationales, dans notre progrès, dans la prospérité du pays et je marche au combat avec une confiance absolue que nous serons aussi forts, sinon plus forts, dans le prochain Parlement que nous l'étions dans l'ancien. (Appl.) Les intérêts du pays seront donc encore sauvegardés pour cinq ans. Je vous remercie du fond du coeur pour votre bienveillance et votre patience à m'écouter. La confiance que m'ont témoigné les électeurs de la grande Métropole, du centre commercial du Canada me donnera des forces dans l'avenir pour faire des efforts encore plus grands que dans le passé, afin de promouvoir le progrès, la prospérité et la grandeur de notre patrie commune sur laquelle reposent les espérances de notre peuple. (Appl. prolongés.)

Discours du maire Wilson Smith

Invité à adresser la parole son honneur le maire Smith, dès qu'il se lève est salué par une triple salve d'applaudissements. Puis il remercie l'auditoire de la bienveillante attention qu'il a accordée aux orateurs qui l'ont précédé et surtout de l'accueil enthousiasme fait à sir Charles Tupper. Le maire parle de sa candidature dans St-Laurent et demande l'appui des électeurs dans la lutte qu'il va entreprendre pour faire triompher les principes de la politique de son parti.

Une question de première importance dont l'électorat aura à juger, dit le maire Smith, c'est celle du tarif que les libéraux ont tant embrouillée et démoralisée.

Il démontre la nécessité d'un tarif protecteur et les progrès accomplis par le Canada grâce à la Politique Nationale.

Puis il soulève la question de la prochaine exposition internationale, inséparable, dit-il, de la prospérité future et présente de la ville de Montréal. Le gouvernement fédéral accordera un appui efficace.

Quant à la question des écoles, dit en terminant le maire Smith, elle aurait dû être réglée en 24 heures. Pourquoi les catholiques de Manitoba n'auraient-ils pas les mêmes privilèges que les protestants de la province de Québec. La population du Canada reconnaîtra leurs droits.

Ces paroles du maire furent chaleureusement applaudies.

M. W. W. Ogilvie, s'adressant ensuite en français à l'auditoire, présenta l'honorable M. Taillon.

Discours de M. Taillon

L'invitation qui vient de m'être faite m'honore beaucoup mais je considère que les éloges s'adressent tout autant à mes nombreux compatriotes présents à cette assemblée, dit M. Taillon.

Je n'entreprendrai point messieurs, continue-t-il, de discuter ou de vous expliquer toutes les questions politiques brûlantes du jour. D'autres, ici, ce soir, se sont chargés de le faire avec toute l'éloquence voulue et comme il se fait déjà tard je ne vous infligerai pas un long discours. "Je propose à l'admiration de mes compatriotes, de tous mes coréligionnaires l'exemple que vient de nous donner sir Charles Tupper de la vigueur de toutes ses facultés intellectuelles et d'avoir pris en mains la défense d'une minorité opprimée, de nos confrères du Manitoba.

Cette minorité avait été privée de ses droits et dans sa faiblesse, elle réclamait protection des populations françaises des autres provinces.

On dit que les Anglais, les Irlandais et les Ecossais s'unissaient quand leurs intérêts communs étaient en jeu. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi des Canadiens-français.

Les catholiques du Manitoba ont été privés d'écoles de leur choix, on leur a enlevé leurs livres et les octrois publics et M. Greenway en dépit de la foi jurée a violé les promesses les plus sacrées. M. Martin, lui-même a admis que les écoles qu'ils ne voulaient d'abord que rendre neutres étaient devenues protestantes. Tout secours a été refusé. Ces pauvres gens ont souffert pendant six ans et malgré cela un des leurs, le chef de l'opposition, trouvait que cela n'était pas assez. Les évêques et tous les intéressés, a continué l'orateur se sont déclaré satisfaits du projet de loi réparateur et M. Laurier en a demandé le renvoi à six mois. On a prétendu que M. Laurier arrivant au pouvoir, les privilèges des catholiques seraient restaurés. L'orateur n'a pas confiance en de semblables promesses et il préfère se fier à sir Charles Tupper. (Appl.)

Des appels ont été faits, d'appuyer M. Laurier à cause de sa nationalité et de sa religion. A ceci, l'honorable ministre des postes a répliqué : Je préfère être défendu par des hommes comme sir Charles Tupper, sir Charles Hibbert Tupper et M. Fairbain, fut-il orangiste, que d'être lâchement abandonné par un des nôtres. (Longs appl.)

Discours de M. Angers

Malgré l'heure avancée de la soirée l'honorable M. Angers fut forcé de dire quelques mots avant la fin de l'assemblée. Il tourne en ridicule la politique de vacillations, d'aternoiment, d'équivoque des libéraux.

Sur la question des écoles. M. Angers dit qu'il préfère se ranger au jugement du Conseil Privé que d'invoquer un tribunal de commissaires ou d'enquête comme le veut M. Laurier. Ses compatriotes ne veulent point de faveurs ou privilèges spéciaux mais des droits égaux à ceux dont jouissaient la minorité protestante dans la province de Québec.

M. Angers fait une comparaison entre l'attitude de l'honorable M. Taillon quittant un parlement où il avait 25 voix de majorité pour offrir ses services à une cause sacrée, et celle de sir Oliver Mowat qui ne consentait à seconder M. Laurier dans le gouvernement qu'après les élections générales, craignant de quitter un poste où il ne jouissait que d'une majorité de 10 voix.

En terminant l'honorable M. Angers, a fait un chaleureux éloge de sir Charles Tupper et l'assemblée s'est terminée au milieu du plus grand enthousiasme aux cris de "Vive la Reine" et des hourrahs pour sir Charles, l'hon. M. Taillon, l'hon. M. Angers, le maire et M. Ogilvie.